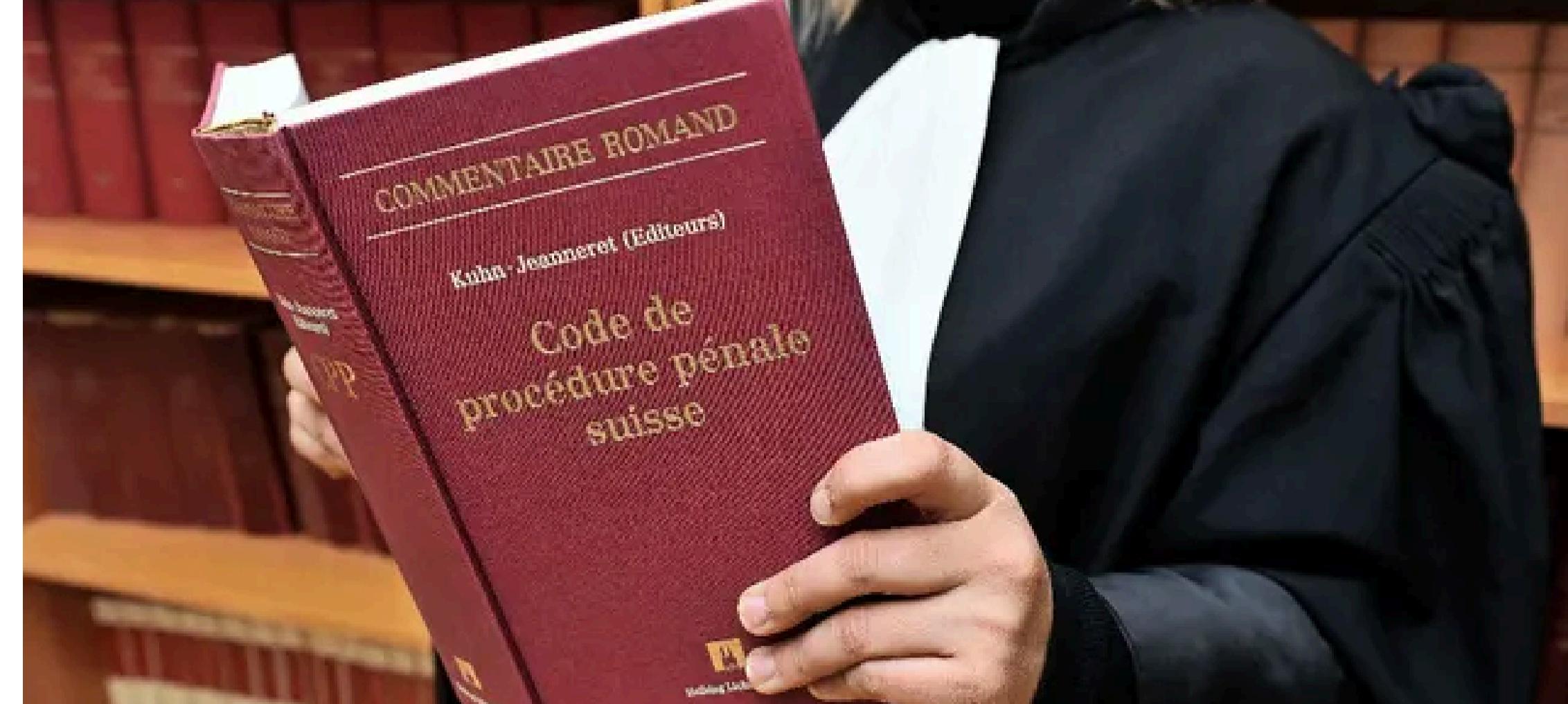


Associés dans une étude d'avocat, une affaire d'hommes

Dans les grands cabinets genevois, rares sont les femmes qui ont acquis le précieux statut, synonyme d'indépendance.

Théo Allegrezza
Publié: 14.08.2016, 17h28

⎙ | ⌂ | ⌂



Plus nombreuses à obtenir le brevet, les femmes peinent ensuite à devenir associée au sein des grandes études d'avocat du canton.

P. MARTIN

Longtemps, endosser la robe fut un privilège d'homme. Les temps changent. La profession d'avocat s'est aujourd'hui démocratisée et elle suscite davantage de vocations féminines. A l'heure de s'asseoir sur les bancs de l'Université de Genève, les étudiantes en droit sont plus nombreuses que les étudiants — 62% contre 38% en Bachelor. Un ratio qui se maintient à l'obtention du brevet, quelques années plus tard. Seulement voilà, dans le monde feutré des grandes études du canton, peu de femmes ont acquis le statut convoité d'«associé».

Si peu. L'analyse de la composition de dix des plus grands cabinets genevois est sans équivoque. Le plus important en termes de membres (associés, collaborateurs et stagiaires), Lenz & Staehelin, ne compte qu'une femme parmi ses vingt associés. Chez Schnellenberg Wittmer et chez Lalivie, la proportion est respectivement d'une femme sur dix-huit associés et de quatre sur douze. La tendance ne s'améliore guère chez leurs confrères: trois sur quatorze, une sur huit, deux sur quatorze, deux sur seize, trois sur vingt-huit, trois sur quatorze, deux sur dix, etc. Dans le canton, seule une étude de plus de trois membres — LHA — peut se prévaloir d'une majorité d'associées.

Devenir «associé», c'est le graal de la profession. Certains y voient l'opportunité de se faire leur «premier million», d'autres, l'indépendance. L'essence même d'un métier qui se veut libéral. Car le collaborateur, lui, reste salarié. «Un associé peut choisir ses dossiers, définir la stratégie, organiser son emploi du temps comme il le souhaite, le tout sans avoir de comptes à rendre à personne, tandis qu'un collaborateur demeure un exécutant», souligne Catarina Monteiro Santos. Cette avocate de 27 ans raconte ne pas avoir hésité longtemps lorsque, en 2015, une consœur, partie adverse dans une affaire, lui a ensuite proposé de la rejoindre pour fonder leur propre étude. «Qui sait si une telle opportunité m'aurait été offerte au cours de ma carrière?» se demande la jeune avocate, tout en reconnaissant avoir «plus de responsabilités, plus de stress».

Faire ses preuves

L'avocature n'est pas le seul métier où les hommes trustent les postes clés. Loin de là. Et ces derniers restent majoritaires dans la profession. Mais ici

peut-être un peu plus qu'ailleurs, on a le sentiment qu'une femme doit

plus faire ses preuves qu'un homme». Les critères d'«association» sont

flous – compétence, mais aussi capacité de se constituer une clientèle,

nombre de publications... –, et souvent au bon vouloir des anciens. Masculin pluriel.

Ces critères, Annette Micucci les a remplis en 2013, à l'âge de 30 ans. Elle fait figure d'exception. Les autres femmes de sa génération n'ont pas eu droit à cette reconnaissance. «Elles sont sur le point d'y arriver», veut croire celle qui est également Premier secrétaire du jeune Barreau. Certaines ont toutefois quitté l'avocature pour d'autres horizons (magistrature, greffière-juriste, conseil au sein d'entreprises...). «Mais toujours par choix, jamais par dépit», dit Annette Micucci.

Son secret? «J'ai beaucoup travaillé, j'ai eu la chance qu'on me fasse confiance et m'offre cette formidable opportunité.» Une trentaine d'années auparavant, c'est cette même conjonction d'éléments favorables qui a permis à Dominique Henchoz d'accorder elle aussi sur sa carte de visite, à côté de son nom, le précieux mot. «Je n'avais pas de famille et je ne comptais pas mes heures», se rappelle cette spécialiste de l'arbitrage. Or c'est bien là le cœur du problème. Un avocat devient «associable» après 7 à 10 ans d'expérience. Soit au moment de fonder une famille et d'avoir des enfants.

Relents de misogynie?

Et puis il y a cette vilaine idée qui circule dans le milieu: les clients préfèrent être défendus par des hommes. Une réalité? «Peut-être pensent-ils qu'ils ont plus d'assurance, de panache, avance Catarina Monteiro Santos.

C'est faux. Une femme sera tout aussi agressive car elle doit faire sa place.»

Dominique Henchoz: «Il n'y a pas de misogynie chez la clientèle. En revanche, j'en ressens parfois à l'interne. Certains associés n'engagent que

des collaboratrices ou des avocates stagiaires car ils leur font faire des choses qu'ils n'oseraient pas demander à un homme.» Relents de misogynie, inadéquation entre vie professionnelle et vie privée, meilleure flexibilité: le Barreau a quelques beaux défis à relever.

Cet article a été automatiquement importé de notre ancien système de gestion de contenu vers notre nouveau site web. Il est possible qu'il comporte quelques erreurs de mise en page. Veuillez nous signaler toute erreur à community-feedback@tamedia.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.

Les plus lus



● Live Drame de Crans-Montana
Toutes les victimes décédées ont été identifiées

Vers le Ticker →



Drame de Crans-Montana
Au moins cinq jeunes Genevois comptent parmi les blessés



Drame de Crans-Montana
Un post de Mauro Poggia provoque l'indignation de Lionel Halperin



Drame de Crans-Montana
La mousse photo-inflammable, u lambda dans les magasins